

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2016

DCM N° 16-11-24-20

Objet : Recrutement de deux agents contractuels.

Rapporteur: Mme KAUCIC

Des procédures de recrutement ont été engagées compte-tenu de la vacance de deux postes à temps complet, l'un de Contrôleur de gestion au Pôle Finances, Contrôle de gestion et Commande publique et l'autre de Responsable formation au Pôle Ressources Humaines.

Après examen des candidatures reçues à l'issue des offres d'emploi diffusées pour ces deux postes depuis cette date, notamment auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, il n'a pas été possible de recruter des candidats selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

Aussi, en application de l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé de recruter deux agents contractuels de catégorie A en qualité d'Attaché territorial, à temps complet.

Le recrutement est effectué par contrat à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable, par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans. Si le contrat est reconduit à l'issue de cette durée maximale totale de six ans, la reconduction a obligatoirement lieu par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération afférente à ces postes sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et Ressources entendue,

VU l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT qu'après examen des candidatures reçues à l'issue des offres d'emploi diffusées auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle depuis juin 2016 pour les postes de Contrôleur de gestion et de Responsable formation, il n'a pas été possible de recruter des candidats selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude),

CONSIDERANT que la situation constraint la Ville de Metz à recruter deux agents contractuels de catégorie A en qualité d'attaché territorial à temps complet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE RECRUTER** deux agents contractuels de catégorie A par référence au grade d'attaché territorial, à temps complet ;

NATURE DES FONCTIONS :

- Le Contrôleur de gestion assiste les services dans le contrôle de gestion des partenaires extérieurs : diagnostic financiers, juridiques, organisationnels. Il les accompagne dans la réalisation d'études ou de missions visant toute démarche d'amélioration de service et garantie une information fiable, lisible et accessible aux décideurs en matière d'allocations de ressources.
 - Le Responsable formation a pour mission de repérer et analyser les besoins individuels et collectifs en formation, en cohérence avec la politique Ressources Humaines de la Collectivité. Il accompagne les services en leur apportant des conseils en matière d'ingénierie des compétences et de formation. Il conçoit et met en œuvre le plan triennal de formation en tenant compte des objectifs de la collectivité et des orientations liées aux évolutions des services et des métiers.

NIVEAU DE QUALIFICATION :

- Diplôme de niveau I (Master),
 - Expérience sur un poste similaire exigée
 - **DE FIXER** la rémunération afférente à ces postes par référence au grade d'attaché territorial, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz

Vu et présenté pour enrôlement.

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Développement des ressources humaines
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 4.2 Personnel contractuel

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ